

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020 à 21H

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Gérard BONNAMY

Membres présents : BONNAMY Gérard, ARSIGNY Jocelyne, BARDE Cyril, CARRIER Brigitte, CHRISTOFLOUR Serge, TIRARD-BOIS Bernard, LEJAS Dominique, RADIN Benoît, BRAGAGNOLO Gilberte, BIOT Philippe, DELHAYE Paul et BARTAL Jean-Philippe

Excusés : HUOT Marie-Christine qui a donné procuration à BONNAMY Gérard.

Absents : MOLLINE Nicolas et VIROULAUD Monique

Monsieur BARTAL est élu secrétaire de séance.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et le registre des délibérations est signé.

### Approbation du compte de gestion 2019 :

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2019 établi par le trésorier public. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

| <b>RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE</b> |                                     |                                      |                               |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
|  | <b>SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</b> | <b>SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> | <b>TOTAL DES<br/>SECTIONS</b> |
| <b>RECETTES</b>                            |                                     |                                      |                               |
| Prévisions budgétaires                     | 434 435,03                          | 727 235,03                           | 1 161 670,06                  |
| Titres de recettes émis                    | 220 988,90                          | 668 428,63                           | 889 417,53                    |
| Réductions de titres                       |                                     |                                      |                               |
| Recettes nettes                            | 220 988,90                          | 668 428,63                           | 889 417,53                    |
| <b>DÉPENSES</b>                            |                                     |                                      |                               |
| Autorisations budgétaires                  | 434 435,03                          | 727 235,03                           | 1 161 670,06                  |
| Mandats émis                               | 201 058,65                          | 484 445,35                           | 685 504,00                    |
| Annulations de mandats                     |                                     |                                      |                               |
| Dépenses nettes                            | 201 058,65                          | 484 445,35                           | 685 504,00                    |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>              |                                     |                                      |                               |
| Excédent                                   | 19 930,25                           | 183 983,28                           | 203 913,53                    |
| Déficit                                    |                                     |                                      |                               |

### Étude et vote du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 et en donne explication. Il laisse la présidence à Madame Brigitte CARRIER, doyenne de l'assemblée et quitte la séance. Après avoir constaté que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion du Trésor Public, le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif 2019 qui fait ressortir les éléments suivants :

| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>              |                   |                   |                    |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
|   | <b>Dépenses</b>   | <b>Recettes</b>   | <b>Solde</b>       |
| <b>Section de fonctionnement</b>              |                   |                   |                    |
| Réalisations 2019                             | 484 445,35        | 668 428,63        | 183 983,28         |
| report 2018                                   |                   | 262 631,28        | 262 631,28         |
| <b>Total de la section de fonctionnement</b>  | <b>484 445,35</b> | <b>931 059,91</b> | <b>446 614,56</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>               |                   |                   |                    |
| Réalisations 2019                             | 201 058,65        | 220 988,90        | 19 930,25          |
| Report 2018                                   | 174 295,97        |                   | -174 295,97        |
| <i>Sous total avant les restes à réaliser</i> | <i>375 354,62</i> | <i>220 988,90</i> | <i>-154 365,72</i> |
| <i>Restes à réaliser</i>                      | <i>45 000,00</i>  | <i>177 444,00</i> | <i>132 444,00</i>  |
| <b>Total de la section d'investissement</b>   | <b>420 354,62</b> | <b>398 432,90</b> | <b>-21 921,72</b>  |

Pour info : le virement de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin prévisionnel d'investissement avait été estimé à 33 917 €. Il est rappelé que ce virement a lieu l'année N+1 par affectation du résultat de fonctionnement.

### Détail des restes à réaliser

Dépenses : 45 000 € : toilettes publiques = 15 000 € + numérotation des hameaux = 30 000 €

Recettes : 177 444 € = subvention pour le presbytère : detr 2019 = 24 844 € + contrat de ruralité = 109 000 €  
+ fonds communautaire = 43 600 €

### Affectation du résultat de fonctionnement 2019 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ainsi :

| <u>REPRISE DES RESULTATS EN 2020</u>   |              |
|--|--------------|
| Affectation du résultat de fonctionnement 2019 en section d'investissement : | -21 921,72 € |
| Solde en report en dépenses à la section d'investissement :                  | 154 365,42 € |
| Solde en report en recettes à la section de fonctionnement :                 | 424 692,84 € |

### Avancement de grade d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe :

Le Maire explique qu'un agent administratif peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cet agent a été promu au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe dans son autre collectivité employeur. Il propose d'accepter cet avancement de grade : Le conseil municipal à l'unanimité prend les délibérations suivantes :

- Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 28 janvier 2020, le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, fixe ce taux de 100 %.

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

Le tableau des effectifs du personnel communal est donc fixé ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

| <b>EMPLOIS PERMANENTS<br/>FONCTIONNAIRES</b>  | <b>DUREE<br/>HEBDOMADAIRE</b>            | <b>EFFECTIF<br/>BUDGETAIRE</b> | <b>EFFECTIF<br/>POURVU</b> | <b>FONCTIONS</b>  |
|---|--|--------------------------------|----------------------------|---|
| <b>Cadre emploi Adjoint administratif :</b><br>Adjoint Administratif Principal<br>1 <sup>ère</sup> classe   | 17 h 00                                  | 1                              | 1                          | Agent polyvalent des services administratifs et postaux |
| <b>Cadre emploi des Adjoints techniques :</b><br>Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> Classe<br>Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe | 35 h 00<br>23 h 26<br>24 h 40<br>23 h 34 | 2<br>2<br>1<br>1               | 2<br>2<br>1<br>1           | Cantonniers<br>Cantinières<br>Atsem<br>Atsem            |
| <b>Cadre emploi des Rédacteurs :</b><br>Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe   | 35 h 00                                  | 1                              | 1                          | Secrétaire de mairie                                    |

### Adoption du document unique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable émis par le Comité technique /CHSCT en date du 28 janvier 2020 concernant le projet de document unique de la collectivité. Les membres du Conseil municipal en prennent connaissance, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent et entérinent le document unique tel que présenté. Ils autorisent le Maire à le notifier au personnel, disent qu'il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, autorisent Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

### Travaux de création de toilettes publiques : détermination de l'enveloppe budgétaire :

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de toilettes publiques dans le local derrière la halle. Il a exposé le projet à Madame l'Architecte des Bâtiment de France qui a validé ce projet sous réserve de conserver la structure bois. Il donne lecture des devis reçus. Le coût se chiffre à 21.336,22 €HT (25 603,46

€TTC). Il propose de demander des subventions sur cet investissement. Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les différents devis pour la création de toilettes publiques pour un coût estimé à 21 336,22 €HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### **Travaux de création de toilettes publiques : demande de subvention DETR :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention DETR à la Préfecture pour la création de toilettes publiques. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la DETR comme suit :

- \* Désignation des travaux : création de toilettes publiques
- \* Montant des travaux HT : 21 336,22 €
- \* Taux de subvention demandée : 30 %
- \* Montant de la subvention demandée : 6 400,87 €
- \* Autre financement : aide aux communes de la communauté de communes (10 %) + contrat de ruralité + autofinancement

#### **Travaux de création de toilettes publiques : demande de subvention Contrat de Ruralité :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention du contrat de ruralité au Conseil Départemental pour la création de toilettes publiques. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le contrat de ruralité comme suit :

- \* Désignation des travaux : création de toilettes publiques
- \* Montant des travaux HT : 21 336,22 €
- \* Taux de subvention demandée : 20 %
- \* Montant de la subvention demandée : 4 267,24 €
- \* Autre financement : aide aux communes de la communauté de communes (10 %) + detr + autofinancement

#### **Travaux de création de toilettes publiques : demande de subvention Fonds d'Aide aux communes :**

Monsieur le Maire propose de demander le fonds d'aide aux communes de la Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson pour la création de toilettes publiques. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le fonds d'aide aux communes comme suit :

- \* Désignation des travaux : création de toilettes publiques
- \* Montant des travaux HT : 21 336,22 €
- \* Taux de subvention demandée : 10 %
- \* Montant de la subvention demandée : 2 133,62 €
- \* Autre financement : contrat de ruralité + detr + autofinancement

#### **Travaux de rénovation de l'église : détermination de l'enveloppe budgétaire :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la toiture et des façades de l'église. Il donne lecture de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecture Alain Grellety qui a estimé les travaux à 292 053 €HT auquel il y a lieu d'ajouter les frais d'étude de 5 950 €HT. Après explication des devis et la visite de l'Architecte des Bâtiments de France, il y a lieu de prévoir des aléas et imprévus de 10 %. Le plan de financement de ce projet fait état de 327 803,03 €HT + 42 280,33 € d'honoraires (maitrise d'œuvre, bureau de contrôle et cps). Le coût de cette opération est donc fixé à 370 083,63 €HT (444 100,36 €TTC). Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe l'enveloppe budgétaire pour les travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'église à 370 083,63 €HT (444 100,36 €TTC). Il indique que compte tenu de l'enveloppe budgétaire, ces travaux feront l'objet d'un marché public à procédure adaptée et autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### **Travaux de rénovation de l'église : demande de subvention DETR :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention DETR à la Préfecture pour la rénovation de la toiture et des façades de l'église. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la DETR comme suit :

- \* Désignation des travaux : rénovation de la toiture et des façades de l'église
- \* Montant des travaux HT : 327 803,30 €
- \* Taux de subvention demandée : 30 %
- \* Montant de la subvention demandée : 98 340,99 €
- \* Autres financements : contrat de ruralité + drac + fonds d'aide aux communes + emprunt + autofinancement

### **Travaux de rénovation de l'église : demande de subvention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de la Nouvelle Aquitaine :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention de la DRAC pour la rénovation de la toiture et des façades de l'église. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la subvention comme suit :

- \* Désignation des travaux : rénovation de la toiture et des façades de l'église
- \* Montant des travaux HT : 327 803,30 €
- \* Taux de subvention demandée : 30 %
- \* Montant de la subvention demandée : 98 340,99 €
- \* Autres financements : detr + contrat de ruralité + fonds aide aux communes de la communauté de communes + emprunt + autofinancement.

### **Travaux de rénovation de l'église : demande de subvention la Région Nouvelle Aquitaine :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention régionale pour la rénovation de la toiture et des façades de l'église. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la subvention comme suit :

- \* Désignation des travaux : rénovation de la toiture et des façades de l'église
- \* Montant des travaux HT : 327 803,30 €
- \* Taux de subvention demandée : 30 %
- \* Montant de la subvention demandée : 98 340,99 €
- \* Autres financements : detr + drac + contrat de ruralité + fonds aide aux communes de la communauté de communes + emprunt + autofinancement.

### **Travaux de rénovation de l'église : demande de subvention contrat de ruralité :**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention départementale du contrat de ruralité pour la rénovation de la toiture et des façades de l'église. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la subvention comme suit :

- \* Désignation des travaux : rénovation de la toiture et des façades de l'église
- \* Montant des travaux HT : 327 803,30 €
- \* Taux de subvention demandée : 20 %
- \* Montant de la subvention demandée : 65 560,66 €
- \* Autres financements : detr + drac + contrat de ruralité + fonds aide aux communes de la communauté de communes + emprunt + autofinancement.

### **Travaux de rénovation de l'église : demande du fonds d'aide aux communes :**

Monsieur le Maire propose de demander à la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson le fonds d'aide aux communes pour la rénovation de la toiture et des façades de l'église. Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la subvention comme suit :

- \* Désignation des travaux : rénovation de la toiture et des façades de l'église
- \* Montant des travaux HT : 327 803,30 €
- \* Taux de subvention demandée : 10 %
- \* Montant de la subvention demandée : 32 780, 33 €
- \* Autres financements : detr + drac + contrat de ruralité + fonds aide aux communes de la communauté de communes + emprunt + autofinancement.

### **Convention de partenariat entre la commune et l'APLB Cadillac Formation pour l'encadrement du chantier formation qualification nouvelle chance :**

La stratégie régionale de développement des « chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance » portée par la Région s'est donnée comme objectif principal de permettre à un public en difficulté d'insertion professionnelle (jeunes en difficulté suivis par les missions locales, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi) d'acquérir à minima un premier niveau de qualification dans le secteur d'activité du chantier et notamment la conduite d'engins et la maçonnerie. Au-delà, il s'agit pour la Région d'associer les collectivités territoriales à un objectif de lutte contre le chômage, d'accès à la qualification et de valoriser le patrimoine mais aussi de développer les compétences en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

Le « chantier Formation Qualification Nouvelle Chance » est une démarche pédagogique où s'articulent une dimension de formation et une dimension de production. Il implique une action collective sur une production

grandeur nature permettant aux bénéficiaires de travailler dans les conditions réelles d'une activité en entreprise.

Le partenariat sur le territoire repose avant tout sur la volonté des collectivités territoriales d'organiser une action de formation qualifiante autour d'une production d'intérêt général. Elles s'engagent à créer les conditions nécessaires au bon déroulement de l'action de formation (mobilisation des services techniques, prise en charge de l'accueil sur site et de la restauration des stagiaires). Maîtres d'ouvrages de l'opération, les collectivités s'appuient pour la mise en œuvre de l'action de formation sur les compétences d'un organisme de formation qui va assurer l'ingénierie et l'encadrement technico-pédagogique du chantier. Les coûts pédagogiques sont supportés principalement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le maire explique que les travaux de maçonnerie et de raccordement à l'assainissement collectif des toilettes publiques pourraient rentrer dans ce projet ainsi que le captage du trop-plein du lavoir vers le premier étang. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, prend la délibération correspondante et autorise le maire à signer une convention de partenariat avec Cadillac Formation.

### **Tour de garde des élections :**

Il est remis à chaque conseiller municipal un exemplaire du projet de tours de garde du bureau électoral lors du scrutin du 15 et 20 mars 2020.

### **Réunions diverses :**

- La chambre d'agriculture et les différents syndicats agricoles organisent des réunions publiques pour présenter le projet de Charte de Bon Voisinage entre les Citoyens, les Elus et les Agriculteurs de la Dordogne. Elle vise à évoquer avec la population la nécessité d'une cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et les habitants de nos communes.

- Communautés de Communes : construction d'un centre de loisirs à Saint Antoine de Breuilh pour l'accueil de 144 places d'enfants de 3/12 ans et déplacement de l'accueil des enfants 12/17 ans « Prêt Ados » au centre actuel de Bonneville. Le coût de l'opération est estimée à 1 152 000 €HT et pourra être financé à hauteur de 40 % maximum par la CAF. La commune de Saint Antoine de Breuilh offrirait le terrain nécessaire et permettrait l'utilisation de sa cantine scolaire pouvant accueillir 200 enfants par service.

- Communauté de communes : les travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif sur six communes ont été confiés à l'entreprise Canasout pour un coût de 2 368 477 €HT. Des travaux sont prévus sur notre commune pour un montant de 264 000 € (2 extensions au lotissement Bellevue + extension du réseau sur la route du Fleix).

- Gendarmerie : 5 gendarmes à Villefranche de Lonchat et 11 à Vélines. Bilan des interventions : légère hausse des cambriolages (88), le nombre d'accidents est stable (95), 302 infractions ont été relevées. Le groupement de gendarmerie souhaiterait le développement de la vidéo protection avec deux points vidéo sur notre commune (carrefour D708 et D32 ainsi que devant la mairie). La brigade locale a été équipée d'un radar nouvelle génération.

- SDE24 : il a été fait le bilan des travaux 2019 dont certains sont encore en cours (suppression des fils nus aux Bonnins, Chataignière, Le Grand Billat, Carbonneau, Les Fonds, Pourcauds, Caminade Ouest, le Gouyat et Laulerie).

- Sivos : le compte administratif a été voté avec un résultat excédentaire. En 2020, la participation des communes est fixée à 2 € par habitant.

- Défibrillateurs : compte tenu que la préfecture ne subventionne pas leur achat, seuls deux défibrillateurs ont été commandés (un pour le stade et un pour la salle des fêtes). L'électricien doit les raccorder.

-----

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseillers municipaux car grâce à leur présence, le quorum a toujours été atteint ce qui a permis la tenue de toutes les réunions.